

B É T H U N E

SMART CITY

BUDGET PRIMITIF 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2023

NOTE DE SYNTHÈSE

SOMMAIRE

Préambule	Page 3
I - La section de fonctionnement	Page 4
A - Les recettes	Page 4
B - Les dépenses	Page 7
II - La section d'investissement	Page 9
A - Les recettes	Page 9
B - Les dépenses	Page 10

Préambule

Le budget est l'acte par lequel les conseillers municipaux déterminent la politique budgétaire de la ville pour l'année. Il est voté chaque année après le débat d'orientations budgétaires.

Le budget primitif formalise et fixe l'orientation budgétaire, recettes et dépenses que la Ville s'est donnée pour mener à bien ses projets. Le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune (l'article L2311-1 du CGCT).

La préparation des budgets locaux est un moment essentiel de la vie des collectivités territoriales qui procède d'un travail long et rigoureux.

Le budget obéit à des règles de présentation fixées par des maquettes réglementaires et doit respecter un calendrier d'élaboration précis. Il est soumis par ailleurs à des contrôles qui ont pour but de s'assurer que les règles fixées par le législateur ont été respectées.

La présentation d'un budget communal se décompose en :

I - Une section de fonctionnement

Elle comprend des dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, fournitures, entretien courant...), frais financiers (notamment intérêts des emprunts), autres charges de gestion courante (participations aux structures intercommunales, subventions au C.C.A.S., aux associations...), amortissements et provisions.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les produits des services (recettes perçues sur les usagers : restauration scolaire, recettes de spectacles, prestations jeunesse et sport, crèches, concessions de cimetières, droits de stationnement...) et les « autres produits de gestion courante » (revenus des immeubles, locations...).

Les recettes de fonctionnement n'ont pas d'affectation spécifique précise dans les dépenses de fonctionnement.

II - Une section d'investissement

Elle a trait au patrimoine de la commune. Elle est alimentée en recettes par l'emprunt, des subventions d'équipement, les remboursements de T.V.A. et par l'autofinancement.

L'autofinancement représente l'excédent dégagé en section de fonctionnement.

Recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement = capacité d'autofinancement ou « épargne brute ».

Cet excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement alimente en recettes la section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2023

Le Budget Primitif 2023 s'élève toutes sections confondues à 79 307 387.91 €.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 57 100 750.13 €.

A - RECETTES

RECETTES	BP 2023
Chapitres	
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	162 000.00
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 752 315.00
73 - IMPOTS ET TAXES	36 732 701.00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 857 177.00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	224 876.00
76 - PRODUITS FINANCIERS	137 293.00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	65 000.00
Total des recettes réelles de fonctionnement	44 931 362.00
042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	500 000.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	500 000.00
002 -RÉSULTAT REPORTÉ	11 669 388.13
Total général	57 100 750.13

013 Atténuations de charges : 162 000.00 €

Remboursement sur rémunération du personnel, assurance accident du travail, congés de paternité, remboursement des trop-perçus sur salaires

70 Produits des services : 1 752 315.00 €

Concessions dans les cimetières, droits de stationnement, droits de chasse, cantine, centres de loisirs, inscriptions dans les équipements Culturels, sportifs, Enseignement, Jeunesse,

73 Impôts et taxes : 36 732 701.00 €

Impôts : Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants, Foncier bâti et nonbâti

Attribution de compensation : Béthune a transféré la taxe professionnelle à la CABBALR, donc chaqueannée la CABBALR verse une attribution de compensation.

Droits de place (marchés, occupations du domaine public)

Taxe sur l'électricité, taxe sur les enseignes, taxe additionnelle sur les droits de mutation.

ZOOM SUR LA FISCALITE

	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'habitation (TH)	22,89	22,89	-	-	-
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés (THS)		-	-	-	22,89
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	38,07	38,07	60,33	60,33	60,33
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	70,23	70,23	70,23	70,23	70,23

Il est à préciser qu'à compter de 2023, le taux de Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut-être à nouveau voté et modulé par les collectivités locales.

Le produit fiscal repris sur le budget primitif 2023 s'élève à 20 192 061.00 € en correspondance avec l'état 1259 notifié le 8 mars 2023.

PRODUIT FISCAL	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'habitation (TH)	6 633 651	6 496 584	-	-	-
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) et logements vacants (THLS)	-	-	-	314 574	507 359
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	32 161	32 002	31 742	30 431	32 657
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	11 884 598	12 032 058	17 531 261	18 784 276	18 999 727
Estimation du coefficient correcteur 2023					652 318
					19 652 045
Rôles supplémentaires	69 554	251 550	-	8 601	-
TOTAL	18 619 964	18 812 194	17 563 003	19 137 882	20 192 061

Le versement prévisionnel du FNGIR est inscrit à hauteur de 122 210.00 €

Attribution de compensation 14 459 405.00 €

Dotations de Solidarité Communautaire 296 659.00 €

Fonds de Péréquation Intercommunale 219 366.00 €

74 Dotations et subventions : 5 857 177.00 €

Dotations Globales de Fonctionnement 874 000.00 €

Dotations de Solidarité Urbaine 1 895 000.00 €

Allocations compensatrices TFB 1 620 666.00 €

Les autres dotations :

Subventions de la Région, du Département, et autres organismes, FCTVA, Participation de l'État pour les contrats aidés

75 Autres produits de gestion courante : 224 876.00 €

Loyers perçus des locations d'immeubles, redevances versées par les concessionnaires et les fermiers (Dalkia pour le chauffage). Redevances pour frais de gestion, de contrôle et d'occupation du domaine public.

76 Produits financiers : 137 293.00 €

77 Produits exceptionnels : 65 000.00 €

Produits de vente des terrains, des bâtiments, des véhicules, indemnités de sinistres.

042 Opérations d'ordre de transferts entre section : 500 000.00 €

Reprise des provisions pour litiges et provisions pour risques et charges financiers

002 Résultat de fonctionnement reporté : 11 669 388.13 €

INTERCOMMUNALITE - SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS

La participation au SIVOM de la Communauté du Béthunois est fiscalisée et s'élève à 5 000 000.00 €

B - DEPENSES

DEPENSES	BP 2023
Chapitres	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 200 205.00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	25 465 000.00
014 - ATTENUATIONS DES PRODUITS	70 000.00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 323 650.00
66 - CHARGES FINANCIERES	1 473 394.00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 001 400.00
68 - PROVISIONS	350 000.00
022 - DEPENSES IMPREVUES	3 630 000.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	48 513 649.00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 659 311.96
042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	2 927 789.17
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	8 587 101.13
Total général	57 100 750.13

011 Charges à caractère général : 12 200 205.00 € dont 2 800 000.00 € de fluides (eau, gaz, électricité, chauffage). Les charges à caractère général sont les dépenses courantes de la commune : eau, gaz, électricité, chauffage, carburant, alimentation, fournitures de bureau, fournitures d'entretien, fournitures scolaires, loyers des locations, entretiens et réparations diverses, primes d'assurances, annonces et insertions, fêtes et cérémonies, affranchissement, téléphone, spectacles du théâtre...

012 Charges de personnel : 25 465 000.00 €

Rémunération du personnel titulaire et non titulaire, des emplois aidés, des apprentis, des cotisations diverses comme l'assurance statutaire et le CNAS ainsi que la médecine du travail...

INTITULE DE LA DEPENSE	Montants	%
Rémunération	17 431 689	68,45%
Cotisations et charges sociales	6 935 330	27,23%
Versement mobilité et FNAL	336 941	1,32%
Cotisations CNFPT	161 040	0,63%
CNAS	165 000	0,65%
Assurance du personnel	310 000	1,22%
Médecine de prévention, pharmacie	125 000	0,49%
TOTAL	25 465 000	100,00%

014 Atténuations de produits : 70 000.00 € dont reversement sur impôts et taxes.

65 Autres charges de gestion courante : 4 323 650.00 €

Indemnités des élus, subventions au CCAS, à l'Amicale du personnel, Subventions aux associations, autres dépenses : reversement des recettes de voiries à QPARK.

410 000.00 € d'indemnités aux élus, frais de missions, cotisations des élus, formation des élus

1 568 512.00 € de subventions de fonctionnement aux associations et aux autres personnes de droit privé, dont 525 275.00 € pour le monde éducatif.

1 500 000.00 € de subvention au Centre Communal d'Action Sociale

66 Charges financières : 1 473 394.00 €

Intérêts des emprunts, ICNE, (Les intérêts courus non échus) : Il s'agit des intérêts dus au titre de l'année n-1 mais qui ne seront payés que durant l'année n)

67 Charges exceptionnelles : 1 001 400.00 €

dont 580 000.00 € de DSP, 10 000.00 € d'intérêts moratoires, 152 000.00 € de bourses et prix, 81 000.00 € pour les remboursements divers, 175 900.00 € de subventions exceptionnelles.

68 Provisions : 350 000.00 €

Provisions pour risques 150 000.00 € et pour risques et charges financiers 200 000.00 €

022 Dépenses imprévues : 3 630 000.00 €

Afin de sécuriser la gestion financière de la collectivité, la Ville de Béthune a décidé dès 2023 d'instituer un chapitre « dépenses imprévues » qui sera utilisé comme variable d'ajustement budgétaire. Ce montant voté ne devant pas dépasser 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement, si il n'est pas consommé, viendra abonder le résultat de l'année 2023.

023 Virement à la section d'investissement s'élève à 5 659 311.96 €

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 927 789.17 €

Les dotations aux amortissements : 2 927 789.17 €

Technique comptable qui permet de dégager des ressources pour renouveler les biens

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 22 206 637.78 €

A - RECETTES

RECETTES	2023		
	REPORTS	Propositions nouvelles BP	Total BP 2023
024 - PRODUITS DES CESSIONS	207 750.00	691 250.00	899 000.00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0.00	1 075 000.00	1 075 000.00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 065 322.50	185 000.00	3 250 322.50
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 002 000.00	3 054 164.00	6 056 164.00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 371 323.93	348 634.16	1 719 958.09
Total des recettes réelles d'investissement	7 646 396.43	5 354 048.16	13 000 444.59
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 659 311.96	5 659 311.96
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		2 927 789.17	2 927 789.17
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		619 092.06	619 092.06
Total des recettes d'ordre d'investissement		9 206 193.19	9 206 193.19
Total général	7 646 396.43	14 560 241.35	22 206 637.78

024 Produits des cessions : 899 000.00 €

10 Dotations, fonds divers et réserves : 1 075 000.00 €

- 10 222 Fonds de compensation de la TVA : 1 025 000,00 €
- 10226 Taxe d'aménagement : 50 000 €

13 Subventions d'investissement : 3 250 322.50 €

Subventions Etat (DETR, DSIL...) Région, Département, CABBALR, FDE, autres organismes...

16 Emprunts et dettes assimilées : 6 056 164.00 €

- 3 000 000.00 € emprunt contracté auprès de la Banque Postale (décision D2_2022_453 du 19/12/2022) est inscrit en RAR.
- 4 000.00 € de dépôts et cautionnements reçus
- 50 164.00 € d'avance remboursable à percevoir dans le cadre d'une subvention de l'Agende de l'eau.
- 3 000 000.00 € d'emprunt inscrit à titre prévisionnel

27 Autres immobilisations financières : 1 719 958.09 €

Scission Béthune/Verquigneul, échelonnement du paiement du terrain Etoile Cinémas et remboursement du capital des emprunts du centre aquatique par la CABBALR.

021 Virement de la section de fonctionnement : 5 659 311.96 €

040 Opérations d'ordre entre section : 2 927 789.17 € Dotation aux amortissements

041 Opérations patrimoniales : 619 092.06 €

Les opérations d'ordre budgétaire ne donnent pas lieu à des encaissements ou des décaissements de fonds. Ce sont des écritures entre sections. Ce ne sont pas des opérations réelles.

B - DEPENSES

DEPENSES	2023		
	REPORTS	Propositions nouvelles BP	Total BP 2023
Chapitres			
OPÉRATIONS D'EQUIPEMENT	158 239.86	1 216 251.50	1 374 491.36
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0.00	3 862 851.00	3 862 851.00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	724 426.08	937 700.00	1 662 126.08
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	30 475.00	200 000.00	230 475.00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 565 069.56	7 779 732.86	10 344 802.42
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0.00	60 000.00	60 000.00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0.00	5 000.00	5 000.00
020 - DEPENSES IMPREVUES	0.00	1 140 000.00	1 140 000.00
Total des dépenses réelles d'investissement	3 478 210.50	15 201 535.36	18 679 745.86
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		500 000.00	500 000.00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		619 092.06	619 092.06
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 119 092.06	1 119 092.06
001 - Déficit d'investissement reporté N-1			2 407 799.86
Total général	3 478 210.50	16 320 627.42	22 206 637.78

Opérations d'équipement : 1 374 491.36 €

Travaux Eglise Saint-Vaast, Centre Olympie II, Matériel école numérique, sécurisation ascenseur passerelle.

16 Emprunts et dettes assimilées : 3 862 851.00 €

Annuité capital des emprunts, remboursement par anticipation des avances perçues dans le cadre de subventions versées par l'Agence de l'eau, dépôts et cautionnements reçus dans le cadre de bail à location.

20 Immobilisations incorporelles : 1 662 126.08 €

Frais d'études, frais d'insertion et logiciels.

204 Subventions d'équipement versées : 230 475.00€

Pass mobilité, travaux de copropriété de la Rotonde, Opération programmée d'amélioration de l'habitat de Renouvellement urbain (OPAH-RU)

21 Immobilisations corporelles : 10 344 802.42 €

Travaux d'amélioration, de gros entretiens des bâtiments communaux, création de nouveaux agencements et nouvelles installations, mises aux normes des ERP, reprises de concessions, acquisitions foncières, déploiement de la vidéoprotection, économie d'énergie, véhicules, matériel informatique, mobilier, matériel et outillage technique, sportif, administratif...

23 Travaux en cours : 60 000.00

Avances aux entreprises dans le cadre des Marchés Publics

27 Autres immobilisations financières : 5 000.00 €

Dépôts et cautionnements versés

020 Dépenses imprévues :

Afin de sécuriser la gestion financière de la collectivité, la Ville de Béthune a décidé dès 2023 d'instituer un chapitre « dépenses imprévues » qui sera utilisé comme variable d'ajustement budgétaire. Ce montant voté ne devant pas dépasser 7.5% des dépenses réelles d'investissement, si il n'est pas consommé, viendra abonder le résultat de l'année 2023.

040 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 500 000.00 €

Reprise des provisions pour litiges et provisions pour risques et charges financiers

041 Opérations patrimoniales : 619 092.06 €

Les opérations d'ordre budgétaire ne donnent pas lieu à des encaissements ou des décaissements de fonds. Ce sont des écritures entre sections. Ce ne sont pas des opérations réelles.

Les principales dépenses d'investissement 2023 reprises aux chapitres Opération d'équipement, 20, 204, 21 et 23 sont :

Modernisation des médiathèques E.Wiesel et J.Buridan	590 000.00 €
Travaux Hôtel de Ville (menuiseries extérieures et couverture)	450 000,00 €
Eglise Saint Vaast - travaux de préservation de l'édifice	600 000.00 €
Plantation de nouveaux arbres - plan 3000 arbres	100 000.00 €
Réaménagement du Parc Beuvry (création d'un kiosque, mobilier...)	600 000.00 €
City stade Victor Hugo	200 000.00 €

Salle des sports Victor Hugo - remplacement du sol sportif	280 000.00 €
Pleine sportive Léo Lagrange - Maîtrise d'oeuvre	100 000.00 €
Secteur Collège G .SAND - Maîtrise d'oeuvre VRD	150 000,00 €
Etude faisabilité pour passage réseaux Orange	150 000.00 €
Vidéoprotection - déploiement de nouvelles caméras	105 000.00 €
Diagnostic énergétique des bâtiments scolaires	200 000.00 €
Reprises des concessions	100 000.00 €
Olympie II	566 251.50 €
La Rotonde - participations aux travaux (copropriétaire)	100 000.00 €
Eclairage public - Remplacement LED	260 000,00 €
Ecole maternelle Charlemagne - remplacement de la couverture	305 000.00 €
Salle BECQUART - remplacement du système de diffusion de chauffage	228 000.00 €
Ecole primaire Sévigné	320 000,00 €
Stade Hermant DEPPEZ	230 000.00 €
Centre technique communal - travaux d'optimisation des espaces et transition énergétique	200 000.00 €
Besoins des directions (informatique, cadre de vie, garage, enseignement, jeunesse, sports, animation, culture...)	1 619 965.00 €

AUTORISATIONS DE PROGRAMME : CREDITS DE PAIEMENT

PROG	LIBELLES	MONTANT AP INITIALES	REVISION DES AP du 11/04/2022	REVISION DES AP du 05/12/2022	REVISION DES AP du 07/04/2023	CUMUL AP/CP 2017-2023	Réalisé CP 2017	Réalisé CP 2018	Réalisé CP 2019	Réalisé CP 2020	Réalisé CP 2021	Réalisé CP 2022	CP 2023 (Reports)
001	Rénovation bâtiments dont Centre Adm V Hugo et Agenda access prog	7 693 001,00 6 894 001,00 799 000,00	-6 132 551,49 -5 683 612,07 -448 939,42	0,00 0,00 0,00	-14 931,71 -14 931,71 0,00	1 560 449,51 1 195 457,22 350 060,58	160 013,38 152 512,88 7 500,70	181 115,45 171 555,63 9 559,82	581 902,25 557 965,24 23 937,01	17 642,24 11 213,38 6 428,86	189 625,02 2 142,00 187 483,02	348 622,47 300 068,29 48 554,18	66 596,99 0,00 66 596,99
002	Pôle Gare	10 200 500,00	-105 920,05	0,00	0,00	10 094 579,95	0,00	18 216,00	5 445 553,22	3 626 767,36	978 146,08	668,40	25 228,89
003	Quartier Horlogerie	2 620 000,00	0,00	0,00	0,00	2 620 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	560 000,00	560 000,00	0,00	0,00
004	Matériel roulant	598 678,00	145 061,00	0,00	-60 665,50	683 073,50	55 048,87	78 521,31	28 375,12	139 831,74	93 905,40	155 333,13	132 057,93
005	Schéma directeur informatique	2 890 000,00	-2 280,68	0,00	-113 889,92	2 773 829,40	375 955,58	403 017,17	502 627,19	765 178,76	412 453,02	184 617,86	129 979,82
006	Plan Pluriannuel de voiries	3 585 800,00	1 853 016,94	0,00	-922 536,31	4 516 280,63	223 255,38	349 645,96	745 481,01	1 115 302,14	432 464,16	1 211 231,59	438 900,39
007	Loi SRU raccordement énergie	426 000,00	-256 712,48	0,00	0,00	169 287,52	51 013,91	0,00	10 836,69	8 714,86	18 790,44	0,00	79 931,62
008	Smart City et domotique	598 000,00	-338 587,34	0,00	-67 177,05	192 235,61	39 550,63	2 525,42	48 324,51	0,00	6 311,12	47 400,19	48 123,74
009	Démolition friches	920 000,00	-613 445,34	0,00	0,00	306 554,66	0,00	16 906,20	15 525,60	248 823,96	31 298,90	0,00	0,00
010	Parcs et Jardins	2 000 000,00	-62 476,07	50 000,00	-59 847,68	1 927 676,25	1 751,75	932 370,53	238 624,46	20 447,39	61 447,00	260 280,97	412 754,15
011	Plan de vidéoprotection	1 070 602,00	84 885,06	100 000,00	-16 762,89	1 238 724,17	151 526,43	213 656,05	160 843,31	163 940,35	147 484,21	171 232,59	230 041,23

FOCUS SUR LA DETTE ET SON EXTINCTION

Au 31 décembre 2022, le Capital Restant Dû s'élève à 40 127 833.78 €, le nombre d'emprunts est de 15 repartis auprès de 6 établissements prêteurs.

Son taux moyen s'élève à 2.94 %. Sa durée résiduelle moyenne est de 11 ans et 8 mois.

Année	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2023	40 127 833.78 €	3 678 217.15 €	1 495 502.54 €	5 173 719.69 €	39 449 616.63 €
2024	39 449 616.63 €	3 717 683.44 €	1 380 887.43 €	5 098 570.87 €	35 731 933.19 €
2025	35 731 933.19 €	3 719 688.14 €	1 233 769.89 €	4 953 458.03 €	32 012 245.05 €
2026	32 012 245.05 €	3 721 732.01 €	1 092 616.24 €	4 814 348.25 €	28 290 513.04 €
2027	28 290 513.04 €	3 723 815.83 €	948 308.29 €	4 672 124.12 €	24 566 697.21 €
2028	24 566 697.21 €	3 725 940.38 €	807 356.96 €	4 533 297.34 €	20 840 756.83 €
2029	20 840 756.83 €	3 596 856.66 €	665 163.54 €	4 262 020.20 €	17 243 900.17 €
2030	17 243 900.17 €	3 114 093.95 €	532 231.81 €	3 646 325.76 €	14 129 806.22 €
2031	14 129 806.22 €	3 006 763.60 €	410 692.00 €	3 417 455.60 €	11 123 042.62 €
2032	11 123 042.62 €	3 006 763.60 €	290 438.31 €	3 297 201.91 €	8 116 279.02 €
2033	8 116 279.02 €	3 006 764.19 €	168 685.55 €	3 175 449.74 €	5 109 514.83 €
2034	5 109 514.83 €	1 053 264.83 €	78 329.92 €	1 131 594.75 €	4 056 250.00 €
2035	4 056 250.00 €	905 000.00 €	62 124.47 €	967 124.47 €	3 151 250.00 €
2036	3 151 250.00 €	850 000.00 €	49 559.54 €	899 559.54 €	2 301 250.00 €
2037	2 301 250.00 €	645 000.00 €	38 637.84 €	683 637.84 €	1 656 250.00 €
2038	1 656 250.00 €	557 500.00 €	29 136.66 €	586 636.66 €	1 098 750.00 €
2039	1 098 750.00 €	436 250.00 €	20 718.24 €	456 968.24 €	662 500.00 €
2040	662 500.00 €	325 000.00 €	14 313.77 €	339 313.77 €	337 500.00 €
2041	337 500.00 €	150 000.00 €	8 971.88 €	158 971.88 €	187 500.00 €
2042	187 500.00 €	150 000.00 €	4 186.88 €	154 186.88 €	37 500.00 €
2043	37 500.00 €	37 500.00 €	299.06 €	37 799.06 €	0.00 €